

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

www

RAPPORT fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Stoldener (Joseph-Baltazar).

MESSIEURS ,

Par diverses pétitions adressées à S. M., le sieur Stoldener (Joseph-Baltazar) expose que, né en Suisse, il habite en Belgique depuis 1815; qu'il faisait partie du régiment suisse n^o 32, en qualité de caporal (il conste de ses états de service qu'il a été nommé sergent en 1816; qu'il se maria, en 1823, à une Belge, dont il a un fils; qu'il quitta le service par suite du licenciement du régiment dont il faisait partie en 1829).

Il prit part aux événemens de la révolution, et rentra au service belge comme sergent en 1830, et le quitta en 1834.

Le pétitionnaire sollicite depuis cette époque un emploi dans les douanes, qu'on lui refuse, en objectant qu'il est étranger; ces motifs l'ont porté à demander la naturalisation ordinaire.

Les certificats qu'il a produits des autorités lui sont favorables.

Le Rapporteur,
DESMANET DE BIESME.

Le Président,
ISIDORE FALLON.
